

<u>Ancien code risque</u>	<u>Nouveau code risque</u>	<u>Libellé du nouveau risque</u>
501ZD	503AC	Commerce de véhicules, d'équipement automobiles et de pneumatiques
501ZE		
503AA		
503AB		
503BA		
504ZB	505ZB	Commerce de détail de combustibles, charbons, carburants et lavages automatiques
505ZA		
515AB		
524YA	511TI	Centrales d'achat non alimentaires et intermédiaires du commerce
511TA		
511TB		
511UA	514CC	Commerce de gros de l'habillement, textiles, mercerie, chaussures et cuirs
512GB		
514AA		
514AB		
514CA		
514DA		
514SB	515CC	Commerce de métaux, de biens d'occasion et commerce non alimentaire sur éventaires et marchés
515CA		
515CB		
525ZB		
526EA	516GB	Commerce de gros de matériel électroménager, multimédia informatique et de mobilier de bureau
514FA		
516GA		
516JA	516KB	Commerce de gros de quincaillerie, de produits pour l'aménagement de l'habitat, de fournitures et d'équipements industriels
514JA		
515HA		
516KA	516LB	Commerce de gros autre
514HA		
514QA		
514RA		
514SA		
514SF		
514SG		
515ED		
515LB		
515NA		
515NB		
516EA		
516LA	521HB	Grands magasins et magasins multi-commerces
521HA		
521EA		
514LA		

<u>Ancien code risque</u>	<u>Nouveau code risque</u>	<u>Libellé du nouveau risque</u>
523AA	523AB	Commerces de parfums et produits de beauté et commerce de détail de produits pharmaceutiques
523EA		
524AA	524CC	Commerce de détail de l'habillement, textile, chaussure, maroquinerie
524CA		
524EA		
524FA		
524SE		
514SE	524HB	Commerce de meubles et de literie et décorateur d'ameublement (commerçant)
524HA		
524JA		
514SD	524TB	Commerce de matériels optiques et photographiques
524TA		
514SC	524VB	Commerce de bijouterie, d'horlogerie et d'orfèvrerie
524VA		
512CA	524XB	Commerce de fleurs et d'animaux d'agrément
524XA		
524ZB		
522LA	524ZC	Commerce de détails autres
524JB		
524LB		
524RA		
524WB		
524ZA		
525ZA		
632AC	711 ZB	Location de véhicules automobiles, de machines et équipements agricoles. Ecoles de conduite. Exploitation de parkings
711ZA		
713AA		
804AA		
926CD	926CH ou 926CI	Professeurs sports et sportifs professionnels, quel que soit le classement de l'établissement qui les emploie : athlétisme, karaté, natisme, volley, football (sauf entraîneurs non joueurs), cyclisme, basket, hockey, équitation, handball, motocyclisme, rugby ou Professeurs sports et sportifs professionnels, quel que soit le classement de l'établissement qui les emploie : football (entraîneurs non joueurs), sports non visés par ailleurs notamment au risque 926CH, arbitres et juges.
926CE		
926CF		